

**ADMISSION ET INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR LA MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS ET  
INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE — ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup avise la population de son territoire que la période d’admission et d’inscription des élèves pour l’année scolaire 2018-2019 s’échelonne du **1<sup>er</sup> au 16 février 2018**.

**PRÉSCOLAIRE**

Pour les demandes d’admission à la maternelle 4 ans et 5 ans, les parents doivent se présenter à l’école aux dates et heures mentionnées ci-après et **présenter l’original du certificat de naissance, grand format, et tout autre document pertinent en lien avec des besoins particuliers**. Les élèves admis sont ceux qui auront 4 ans ou 5 ans avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**N. B.** Pour l’inscription dans une école autre que celle du milieu, les parents doivent se présenter pendant la période d’inscription à l’école du milieu et compléter le formulaire « Demande d’inscription dans une école autre que celle du milieu ». Une fois le formulaire complété et signé par la direction de l’école du milieu, ce dernier est acheminé à la directrice des Services éducatifs jeunes pour analyse et l’acceptation de la demande est conditionnelle à la capacité d’accueil du groupe où l’élève s’inscrit.

**Date limite : 11 mars 2018.**

La commission scolaire déterminera l’organisation pour l’admission des enfants de 4 ans, selon les règles de financement du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur. La direction de l’école vous confirmera, **au mois d’août, l’admission ou non** de votre enfant de 4 ans. Pour les enfants de 4 ans qui fréquenteront l’école à raison d’une demi-journée par semaine, ils suivront le programme Passe-Partout, ce qui implique animation et rencontres de parents.

**Tous les parents qui ont choisi l’enseignement à la maison et qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) dans les écoles de la commission scolaire sont invités à communiquer avec la direction des Services éducatifs jeunes au 418 856-7035, poste 3232 ou poste 3081.**

Pour information supplémentaire, bien vouloir communiquer avec la direction des Services éducatifs jeunes; madame Sonia Julien, directrice ou madame Nathalie Racine, directrice adjointe au 418 856-7035, poste 3232 ou poste 3081.

	NOM DE L'ÉCOLE	DATE D'ADMISSION À LA MATERNELLE 4 ANS ET 5 ANS
SECTEUR RIVIÈRE-DU-LOUP	MOISSON-D'ARTS (L'Isle-Verte)	6 février 2018 (8 h 30 à 11 h)
	LA CHANTERELLE (Saint-Paul-de-la-Croix)	6 février 2018 (8 h 30 à 11 h) en se présentant à l'école Moisson-d'Arts
	NOTRE-DAME-DU-SOUIRE (Saint-Épiphanie)	8 février 2018 (8 h 30 à 11 h)
	VENTS-ET-MARÉES (Cacouna)	14 février 2018 (8 h 30 à 11 h)
	DESBENS (Saint-Arsène)	14 février 2018 (8 h 30 à 11 h)
	DES VIEUX-MOULINS (Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup)	7 février 2018 (8 h 30 à 11 h)
	SAINT-MODESTE	7 février 2018 (8 h 30 à 11 h)
	ROY (Rivière-du-Loup)	7 février 2018 (13 h 30 à 16 h 30)
	INTERNATIONALE ST-FRANÇOIS-XAVIER (Rivière-du-Loup)	6 février 2018 (10 h 30 à 11 h 30 et 12 h 45 à 16 h 30)
	LA CROISÉE, 1 <sup>ER</sup> CYCLE (Rivière-du-Loup)	7 février 2018 (13 h à 16 h 30)
	NOTRE-DAME-DU-PORTAGE	15 février 2018 (8 h 30 à 11 h)
	LES PÈLERINS (Saint-André)	14 février 2018 (8 h 30 à 11 h)
	LANOUILLE (Saint-Antonin)	8 février 2018 (8 h 15 à 11 h et 12 h 30 à 14 h 45)
	SECTEUR SAINT-PASCAL	HUDON-FERLAND (Saint-Alexandre-de-Kamouraska)
SAINTE-HÉLÈNE		5 février 2018 (8 h à 11 h 30) (si tempête, inscription reportée au 6 février (13 h à 15 h 30)
SAINTE-LOUIS (Saint-Joseph-de-Kamouraska)		6 février 2018 (8 h à 10 h 30) (si tempête, inscription reportée au 9 février, même heure)
MONSEIGNEUR-BOUCHER (Saint-Pascal)		7 février 2018 (13 h à 16 h) (si tempête, inscription reportée au 14 février, même heure)
SAINTE-LOUIS (Kamouraska)		8 février 2018 (8 h 30 à 11 h 30) (si tempête, prendre rendez-vous en téléphonant à l'école)
SAINTE-BRUNO (Saint-Bruno-de-Kamouraska)		6 février 2018 (8 h 30 à 11 h 30) (si tempête, prendre rendez-vous en téléphonant à l'école)
SAINTE-PHILIPPE (Saint-Philippe-de-Néri)		6 février 2018 (9 h à 11 h et 13 h 30 à 15 h 30) (si tempête, inscription reportée au 13 février, même heure)
NOTRE-DAME (Mont-Carmel)		7 février 2018 (13 h à 16 h) (si tempête, inscription reportée au 12 février, même heure)
J.-C.-CHAPAIS (Saint-Denis)		5 février 2018 (13 h 30 à 15 h 30) (si tempête, inscription reportée au 12 février, même heure)
SECTEUR LA POCATIÈRE	SACRÉ-COEUR (La Pocatière)	5 au 8 février 2018 (8 h 15 à 11 h et 13 h à 15 h) 12 au 15 février 2018 (8 h 15 à 11 h et 13 h à 15 h)
	DE L'ÉTOILE-FILANTE (Saint-Onésime-d'Ixworth)	9 février 2018 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h 30)
	DE LA MARÉE-MONTANTE (Saint-Roch-des-Aulnaies)	7 février 2018 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h 30)
	DE L'ORÉE-DES-BOIS (Sainte-Louise)	8 février 2018 (8 h 30 à 12 h et 13 h à 15 h 30)
	DE LA PRUCHIÈRE (Saint-Pacôme)	7 février 2018 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h)
	DES VENTS-ET-MARÉES (Rivière-Ouelle)	8 février 2018 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h)
	DE L'AMITIÉ (Saint-Gabriel-Lalemant)	6 février 2018 (8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h)

**ENFANTS FRÉQUENTANT PRÉSENTEMENT UNE ÉCOLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

**PRÉSCOLAIRE – PRIMAIRE – SECONDAIRE**

Pour les parents dont les enfants fréquentent présentement une école de la commission scolaire et pour lesquels nous avons une adresse électronique au dossier de leur enfant, ceux-ci recevront un courriel dans la semaine du 22 janvier les invitant à compléter le renouvellement de l’inscription de façon électronique via un « site Web sécurisé ». Pour les parents n’ayant pas fourni d’adresse électronique, vous pouvez le faire avant le 22 janvier au secrétariat de l’école, et les autres, ceux pour qui nous n’aurons pas d’adresse électronique au dossier, recevront le formulaire d’inscription papier.

**NOUVEAUX ARRIVANTS – PRIMAIRE – SECONDAIRE**

Pour une première admission au primaire ou au secondaire, les parents doivent se rendre à l’école et présenter l’original du certificat de naissance, grand format et tout autre document pertinent en lien avec des besoins particuliers. Le formulaire d’inscription sera remis sur place.

Donné à Rivière-du-Loup, ce 10 janvier 2018

Éric Choinière, avocat  
Secrétaire général